

N° 8219⁴

CHAMBRE DES DEPUTES

PROPOSITION DE LOI

modifiant la loi électorale modifiée du 18 février 2003

* * *

REPRISE

**DEPECHE DE MADAME TAINA BOFFERDING
ET DE MONSIEUR DAN BIANCALANA AU PRESIDENT
DE LA CHAMBRE DES DEPUTES**

(7.12.2023)

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 65.5 du Règlement de la Chambre des Députés, nous vous informons que le député Dan Biancalana souhaite reprendre à son nom la proposition de loi 8219 relative à une modification de la loi électorale modifiée du 18 février 2003. Cette proposition de loi avait été soumise par la députée Cécile Hemmen.

L'auteure, qui était membre du groupe parlementaire LSAP, n'est aujourd'hui plus membre de la Chambre des Députés.

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Pour le groupe parlementaire LSAP,

Taina BOFFERDING
*Présidente du groupe
parlementaire du LSAP*

Dan BIANCALANA
Député

